L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 JUILLET 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

MAGNE & WEISSE.

No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance $5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mots, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle Orléans, 27 décembre 1845.

Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat

ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat

PAQUEBOTS POUR LE BAYOU SARAH—L'arrangement suivant a été pris par les capitaines des vapeurs CLINTON et BELLE CREOLE, pour le reste de l'été.

Le CLINTON, capitaine Baird, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à dix heures A. M. pour le Bayou Sara et le samedi il se rendra jusqu'au Fort Adams. Il partira du Bayou Sara pour la Nouvelle-Orléans tous les lundis et jeudis à dix heures A. M.

La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, partira de la Nouvelle-Orléans pour le Bayou Sara tous les dimanches et jeudis à dix heures A. M., et le dimanche il se rendra jusqu'à la Pointe Coupée et Tunica. En revenant, il partira du Bayou Sara le mardi et vendredi à dix heures A. M.

22 juin

Le vapeur Brilliant à vendre. Le beau vapeur BRILLIANT, avec ses agrès, apparaux et meubles sera vendu à des conditions libérales. Il est en parfait état et classé A 1 aux bureaux d'assurances. Il n'a que quatre années de service et des dimensions suivantes: 204 p. de quille, 31 de bau, 5 bouilloires de 26 pieds de longueur, 42 pouces de diamètre, 2 machines à vapeur, cylindre de 25 pouces. La chambre est une des plus élégantes sur la rivière et pourrait être transportée sur un autre bateau. S'adresser à

16 jn Wm. H. AVERY, 86 Gravier

POUR LA BALIZE, et les ports intermédiaires—Le steamer MUSIC, capitaine J. Martin.—Le beau steamer ci-dessus mentionné a été acheté expressément pour faire les voyages ci-dessus pendant la saison. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches matin à dix heures précises et repartira de la Balize tous les mardis matin à 10 heures et arrivera en ville le mercredi soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LAROSE, 71 Vieille Levée

3 juin

A VENDRE—Le vapeur WAVERLY, ses agrès, meubles et apparaux, le tout en bon état, faisant maintenant les voyages des Attakapas. [illegible] Pour plus amples informations s'adresser à JOHN HALL.

N. B. Le Waverly est fortement construit [illegible]

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.

PAQUEBOT REGULIER.

Le vapeur neuf SULTAN, capitaine J. W. Hoffman, commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Covington vendredi, 22 courant, partant du Lac Pontchartrain tous les jours, (les dimanches exceptés) après l'arrivée des chars de onze heures et demie A. M.; et partant de Covington tous les matins, (excepté le dimanche,) à six heures et demie A. M., et arrivant en ville à temps pour prendre les chars de midi. S'adresser à

J. F. BERCIER & Co. Agents, 54 Vieille Levée

21 mai

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE. No. 12, Vieille Levée près l'encoignure St. Louis. On se charge à ce bureau de faire remorquer des bâtimens et [illegible] avec la plus grande promptitude et aux prix les plus modérés. [illegible]

ROBERT MURPHY, Nouv. Vieille Levée

11 mars

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, [illegible]

BRAUD & LANDRY, 14 Bienville

POUR BOSTON—Le beau OTTOMAN [illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp

POUR BOSTON—Le beau trois-mâts ST. PETERSBOURG, capitaine Howard, [illegible] L. H. GALE, 93 Commune

22 juil

POUR NEW-YORK—Le beau paquebot à voiles SARTELLE, capitaine Taylor [illegible] JAMES WOODRUFF.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot de ligne AUBURN, capitaine Skiddy. [illegible] J. W. STANTON & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire EXCELSIOR, capitaine W. [illegible] L. H. GALE, 93 Commune

20 juil

POUR BOSTON—Le brick Olivia, capitaine McIntyre, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp

21 jt

POUR COWES—Le navire RIALTO, capitaine Hanson, partira sous peu. Pour passage s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune

20 juil

A VENDRE ou à AFFRÉTER. Le navire bien connu TALMA, [illegible] au capitaine James Donoghan au [illegible] rue St. Louis, No. 67.

POUR LA HAVANE. T. STREET, capitaine [illegible] REYNAUD [illegible]

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] COOPER, capt Varney [illegible] Pour fret de 300 balles [illegible]

21 jt

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe BRUNSWICK, capitaine Hy. Pemberton, partira promptement. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à PIERRE POUTZ, 93, rue de la Douane

15 juil

Ni le capitaine, ni le consignataire du navire français la LYDIE, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis

25 juil

Le navire français la LYDIE, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de faire leur entrée en [illegible] et venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. [illegible] AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis

25 juil

Durant mon absence temporaire de cette ville, M. HENRY BLOOD sera notre seul agent autorisé et fondé de pouvoirs. Toute autre procuration est par le présent annulée. FROST & Co. 23 juil

F. T. HOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

AVIS.

L'ETABLISSEMENT d'éducation de MM. Dolbear, rue du Camp, No. 15, sera ouvert pendant tout l'été et l'automne, afin que les parents puissent profiter des vacances des autres écoles pour y envoyer leurs enfans. Les marchands, négocians, commis, etc. pourront prendre des leçons pendant la morte saison. Les personnes depuis dix ans jusqu'à 50 ans peuvent acquérir en très peu de temps une écriture belle et rapide. 24 juil—1m

CIGARES—Un million 675,000 cigares de la Havane, telsque Regalias, Imperiales, Canones, Trabucos, Cazadores, des meilleures marques, telles que Lafayette, Dos Hermanos, Marina, Segunda Marina, Prensa Habanera, Atala, Laborai, Dichosa, Ines, Iriz, Cachucha, Orleans, Corona, Tres Palma, Ferrara, El Cruzado, Minerva, Conti, Emperatriz de Rusia, C. Colon, La Reservada, Sol, Palma India, Cubana, Europa, India, Estrella, Rionda, R. B. S. Habana, La Maravilla, Emprededora, Esculapio, Puntualidad, Luna, Diana, Aurora, La Resurreccion, La Lealtad, La Deseada, Semiramis, la Alemana, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

17 juin

THE FRAIS—1,500 paquets thé vert et noir, impérial, poudre à canon, Young Hyson, Souchong et Pouchong, en caisses, demi-caisses et boîtes de poids divers, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

28 juin

BOTTES, souliers et Brodequins—22 caisses actuellement en débarquement du navire Middlesex et à vendre par G W DUNBAR, 30 Douane

VINS—1,500 caisses vin de toutes qualités, en grande et en demi bouteilles, 150 caisses vin blanc, 30 caisses Muscat de Frontignan et Lunel, 30 caisses Curaçao de Hollande, 40 do marasquin de Zara, à vendre par R. V. BARRETT, 21 Gravier

FERRONNERIE pour bateaux—Ferrures françaises et accessoires, peintures, crochets et poulies, [illegible] en magasin et à vendre par W. A. RYAN

NOUVELLE-ORLEANS:

JEUDI MATIN, 30 JUILLET 1846.

"Quel but se propose l'Administration dans la guerre contre le Mexique?" Telle est la question qu'on s'est souvent adressée et qui a déjà soulevé de nombreuses conjectures. On a dit, entre autres choses, que le gouvernement veut faire une guerre de conquête, et l'on a déjà indiqué à quelle limite cette conquête doit s'arrêter. Il ne s'agirait point seulement de l'annexion de la Californie, mais encore de celle des provinces de Sonora, Durango, San Luis de Potosi, Nouveau Léon, Chihuahua, Cohaila et Tamaulipas, sans compter les parties septentrionales de Guadalaxara et de Zacatecas. En un mot l'Exécutif de l'Union ne viserait à rien moins qu'au démembrement complet du Mexique par l'absorption de toutes les provinces septentrionales.

Ce sont là, nous le savons bien, de simples rumeurs, et nous reconnaîtrons que rien ne vient les justifier de la part du gouvernement. Nous constatons simplement qu'elles ont couru, qu'elles courent encore et qu'on ne s'inquiète point de les démentir. La conquête de la Californie est le seul point qui présente de fortes probabilités, sinon une certitude absolue. L'Union a plus d'une fois annoncé que nous apprendrions prochainement la prise de possession des ports de ce pays, et le secrétaire de la guerre a accepté les services de plusieurs officiers qui lèvent des compagnies pour une expédition dirigée par terre du même côté. Mais voilà tout. Au delà tout reste obscur dans les projets du gouvernement.

Du reste, si du domaine public nous remontons dans la sphère parlementaire, nous y trouvons des indications beaucoup plus satisfaisantes et qui sembleraient prouver que le gouvernement, ainsi qu'il l'a dit, n'a d'autre intention que d'amener à la raison un ennemi obstiné et vindicatif. Ainsi, le président du comité des affaires Etrangères de la Chambre a présenté un rapport plein de sagesse sur la conduite que le gouvernement doit tenir dans les conjonctures où nous nous trouvons: "Le gouvernement américain, dit ce rapport, n'hésitera jamais à mettre fin aux hostilités et à rétablir la paix, aussitôt que notre adversaire voudra le permettre. Le Texas et une indemnité pour des dommages reconnus par différents traités, la possession tranquille de nos côtes et de nos frontières, sans intervention transatlantique, voilà tout ce que nous demandons. L'entêtement seul des Mexicains pourrait transformer la lutte en une guerre de races, de frontières, de conquêtes et d'extension territoriale. Et ce serait la faute des puissances Européennes, si une intervention transatlantique venait compliquer une querelle continentale, à laquelle les nations éloignées n'ont rien à voir, querelle qui, si nulle intervention n'a lieu, ne doit pas durer longtemps, ni changer matériellement la situation des Etats-Unis ou du Mexique, et qui n'aura d'autre effet que de contribuer à leurs progrès mutuels en les unissant par une alliance ouverte à tous." La destinée des Etats-Unis est de développer les arts utiles de la paix; mais le pouvoir de faire la guerre ne leur manquerait point si leur énergie se tournait de ce côté. "Ils ont été entraînés dans une lutte avec leurs plus proches voisins, ajoute le rapport; mais ils n'ont le désir ni de les subjuguer, ni de les coloniser; ils veulent seulement les punir et les réprimer, à moins toutefois que le Mexique, excité par l'Europe, n'aggrave la lutte et ne provoque lui-même sa ruine."

Ce rapport a d'autant plus de signification à nos yeux qu'il émane d'un homme fort en confidence avec l'administration, de Ch. J. Ingersoll; et l'on a quelque droit de croire, en l'absence de preuves contraires, qu'il traduit véritablement la pensée de l'Exécutif. Dans ce cas nous n'aurions à redouter aucune de ces folies belliqueuses que quelques gens trop généreux prêtent à la politique du Président. Le cabinet de Washington, guidé par la [illegible] et il en fera le plus tôt possible. [illegible] conquêtes; or les dernières nouv[elles] [illegible] la non-intervention; il n'y a [illegible] de sérieuses complications. [illegible]

Nous espérons sincèrement que [illegible] des affaires étrangères est [illegible] des intentions du Gouverne[ment] [illegible] confirmerait-il pas, [illegible] toute espèce de doute, ces bonnes [illegible] rances? L'Union qui aime ta[nt] [illegible] sortes de matières, garde sur ce [illegible] qui a par fois l'air d'être gros de mystères. Sa discrétion en pareil cas peut paraître inquiétante; et une certitude vaudrait beaucoup mieux pour la nation qu'une probabilité qui nous paraît assez bien établie, [illegible] sembler plus que problématique à [illegible]

[illegible] morale. On ne réussira pas à accomplir que par une assimilation successive et lente: la patience et le temps [illegible] la violence échouerait. Le Texas [illegible] il y a quinze ans, et [illegible] Avant qu'une autre période [illegible] on en dira sans doute autant du Nouveau Mexique, de la Californie et des provinces riveraines du Rio-Grande. Que le gouvernement s'en remette avec confiance à la force expansive que possède la nationalité américaine, et notre puissance se développera d'une manière bien plus sûre, bien plus rapide et bien plus bienfaisante qu'elle ne le pourrait faire par des conquêtes, qui ne feraient que donner plus de ressort à la résistance.

Chronique Locale.

Nous rappellerons à nos lecteurs que l'on célèbre ce matin, à sept heures, un service funèbre à la mémoire du défunt pape. Ceux qui seraient curieux d'assister à cette cérémonie, nouvelle pour la plupart d'entre nous, doivent se rendre à la Cathédrale de bonne heure. L'intérieur de la vieille église a un aspect tout-à-fait imposant et digne de la solennité. Le chœur est tendu de noir, un superbe catafalque est placé au milieu du sanctuaire, et de sombres draperies descendent du dôme et dissimulent toutes les peintures. Allez voir cela plutôt.

Un Polonais, nommé John Hoey, a été relevé mardi dernier, à 5 heures de l'après-midi, du trottoir de la rue St. Pierre, où il gisait dans un état d'insensibilité apparente. Transporté au corps de garde de la rue Baronne par les officiers McClusky et Barrett, on le déposa dans une des cellules. Hier matin, le geôlier faisant sa tournée accoutumée, découvrit que Hoey était mort. Le coroner appelé immédiatement sur les lieux, a déclaré que la mort avait été produite par la fracture de l'os pariétal. John Hoey n'était âgé que de trente ans. On a arrêté un nommé Denis Kehain que quelques personnes ont vu frapper le défunt à la tête avec un morceau de bois, quelques heures avant que celui-ci ne fût découvert étendu sur le trottoir de la rue St. Pierre. L'examen du prévenu aura lieu ce matin pardevant le recorder Baldwin.

L'examen de l'affaire de W. F. C. Duplessis, accusé d'avoir blessé le Dr. Remès, a eu lieu hier à midi pardevant le recorder Génois. Le nombre des spectateurs était grand. M. Clément Remès, plaignant et [illegible] est appelé. Il déclare sous serment qu'il est chirurgien du Bataillon d'Artillerie commandé par le major Gally, qui était naguères en garnison au [fort J]ackson. Il s'était vu obligé de venir en ville, mais [illegible] se rembarquer pour retourner à son poste, [illegible] se dirigeant vers le steamer Patrick Henry [illegible] pour le fort Jackson, il rencontra M. D[uplessis] sur la levée près de l'encoignure St. Louis. Il y [illegible] entre eux une vive altercation à la suite de la[quelle] [illegible] M. Remès, s'offensant de quelques paroles [illegible] saisit la canne que M. Duplessis avait à [la main] et qu'il brandissait et lui en asséna un coup. M. [Dupless]is tira immédiatement son poignard et en por[ta] [illegible] coup au docteur.

M. St. Cyr, le se[cond] [illegible] déclare que M. Duplessis n'a dégainé so[n] [poign]ard qu'après avoir été frappé par le docteur.

Le recorder, satisfait [des] témoignages, dit au prévenu qu'il serait mis [en] liberté s'il voulait fournir un caution[nement] [de] $2000. M. Duplessis s'y refusa disant qu'il aimait mieux retourner d'où il venait.

M. P. Soulé assistait à l'a[udience] [comme] [illegible] de cette affaire comme conseil de l'accusé.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—[illegible] pelier et Eckhart, accusés d'assaut et batterie, ont été trouvés coupables. Cette affaire où MM. [illegible] et Latour étaient employés comme avocats [illegible] défendeurs, a rempli toute la séance. Les au[tres] [aff]aires ont été continuées.

Plusieurs accusés ont assisté à la [lecture] de leur acte d'accusation. José Robins et [illegible] dley entre autres, se reconnaissent coupables [d'assaut] et batterie.

L'avocat de district renvoie de la pla[inte] [Joh]n O'Brian, prévenu d'assaut et batterie, à ca[use de l']absence du principal témoin.

Le Conseil-général se réunit cette après midi, à 5 heures.

Wiley Barnes, h. d. c. l., est allé hier matin déclarer sous serment au recorder Génois, qu'il avait été la veille au soir, témoin d'une tentative d'assassinat. Il était 9 heures, et Barnes se trouvait sur la levée près de l'encoignure Conti. Il entendit un jeune mulâtre, du nom de Julien, appartenant à M. Bertrand, s'écrier, en s'adressant à un nommé Alexis Poydé, h. d. c. l., "Ne me blessez pas." [illegible] à la main. [illegible] encourageant Poydé [illegible] rasoir: "Coupez-lui le cou, [illegible] pas grand mal à cela." [illegible]

Le nègre Ralph, accusé d'avoir menacé son maître, M. Martin Gordon, et d'avoir blessé d'un coup de couteau le watchman John Laiser, a comparu hier matin devant le recorder Baldwin. Il a été envoyé à la 1ère Cour de District. Le crime dont Ralph s'est rendu coupable est puni de la peine de mort.

L'affaire du Dr. Kennedy, accusé de meurtre, sera appelée ce matin à la 1ère. Cour de District. Le juge Preston se fera remplacer par son collègue le juge Kennedy. M. Preston, on se le rappelle, était avocat-général lors du premier jugement subi par Kennedy, car c'est la seconde fois que l'accusé comparaît devant un jury.

Le grand jury, qui s'était réuni hier, n'étant pas en nombre, a été ajourné à la cour samedi prochain.

L'affaire d'habeas corpus du capitaine Story a été plaidée hier à la 1ère cour de district. Le juge Preston a déclaré qu'il ne donnerait son jugement qu'au retour d'un témoin important, employé à bord du brick Titi, paquebot régulier entre la Nouvelle Orléans et la Havane. Le Titi est actuellement dans ce dernier port. Les avocats du capitaine Story sont MM. Beecher et Wolf.

D. Patterson, prévenu d'avoir soustrait une somme de $165 au préjudice de M. Gleckin, a été mis hier en liberté par le recorder Baldwin, l'accusation n'étant appuyée d'aucunes preuves.

(Communiqué.)

BATAILLON D'ARTILLERIE.—Le *Courrier* annonçait la semaine dernière, qu'il avait eu le plaisir de recevoir la visite du major Van Ness et que les volontaires du Bataillon d'Artillerie seraient payés sans délai, depuis lundi, tous les rolls des trois compagnies sont remis à l'officier compétent, et jusqu'à présent aucun paiement n'a eu lieu. En attendant, de pauvres jeunes gens errent sans asile et n'ont à mettre sous la dent qu'un nouvel échantillon d'exactitude administrative. Quand mettra-t-on fin à ces honteuses lenteurs!.... X.

Nous devons à M. Thibodeaux un exemplaire de son discours sur le bill de tarif.

Les navires Sea-Lion et Lehigh, et la barque Condor, ont été affrétés par le colonel Hunt pour transporter des troupes aux Brasos de St. Yago.

LE TARIF.—L'impression générale à Washington était que le nouveau bill de tarif passerait au Sénat. M. Haywood n'a pas l'intention de donner sa démission, et l'on assure que M. Benton a donné son adhésion au bill.

MARINE.—Si l'on en croit l'*Union* de Washington, l'*Independence*, portant le pavillon amiral du commodore Shubrick, partira de Boston, d'ici au 9 août, pour se rendre dans l'Océan Pacifique.

CONGRÈS.

Séance du 20 et 21 juillet 1846.

SÉNAT.—La plus grande partie de ces deux séances est consacrée à la discussion du nouveau bill de tarif. Un grand nombre de pétitions, soit en faveur du tarif de 1842, soit contre le projet actuel, y sont présentées. Dans la première, M. Niles adresse une longue et énergique remontrance à ses collègues à propos de leur hostilité contre l'industrie nationale; dans la seconde, M. Morehead prononce une fort habile défense du système de protection.

Le bill des hâvres et rivières occupe aussi quelques instans de ces deux séances; il subit divers amendements.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Le bill d'appropriation des dépenses contingentes est adopté. Il en est de même de celui des impressions; mais l'adoption de ce dernier n'a lieu qu'à la suite d'un long et ennuyeux débat.

PÉTITION CONTRE LE TARIF.—"Les remontrances contre le taux des droits et contre le système ad valorem sont très nombreuses, dit la correspondance de l'*American* de Baltimore, et ces remontrances n'émanent point seulement des manufacturiers, mais de tous les Américains qui désirent la prospérité du commerce, ainsi que l'honnête réception et application des [illegible]

[illegible] Boston, de New York et de [illegible] avec les [illegible] Portugais, [illegible] fort catholique, pétitionne [illegible] sur les v[ins] [illegible] marchandises échues à Baltimore [illegible] York, ont aussi demandé au [illegible] des droits spécifiques pour [illegible] conserver, et notamment [illegible] craignent de ne pouvoir [illegible] des fraudeurs à l'importation.

[illegible] défenseurs du Tarif de 1842 ont à Washington [illegible] Ils ont des craintes sérieuses. [illegible] appartiennent au parti dominant. Ce sont [illegible] et les Cummings de New-York, les [illegible] New Jersey, les Porter de la Pensylvanie, sans compter beaucoup d'autres. Ils tous travaillent jours et nuits pour empêcher l'adoption immédiate du bill. On essaierait de faire différer cette adoption, et peut être y réussira-t-on; mais le vote est si serré qu'il peut déjouer tous les calculs."

MEXIQUE.

Nous trouvons les nouvelles suivantes dans la correspondance du *Herald* de Mobile:

"La frégate des Etats-Unis *Raritan* qui a quitté Vera-Cruz le 17, nous a apporté des nouvelles de deux jours plus récentes que celles venues par le *Princeton*.

"Paredès n'était point encore parti de Mexico aux dernières dates (13 juillet). Il lui a été impossible de lever même un simple corps de 5,000 hommes.

"L'opinion de gens bien renseignés à la Vera-Cruz était, que rien ne pouvait s'opposer à la marche du général Taylor jusqu'à Mexico, le gouvernement ne pouvant organiser aucun moyen de défense.

"Le général Moro a succédé au général Bravo dans le commandement de la Vera-Cruz; il est entré dans l'exercice de ses fonctions, et sa première mesure a été d'organiser un corps de plusieurs centaines d'hommes pour travailler aux fortifications attenantes au château fort. Ils se mettent au travail dès le matin, et le soir ils s'exercent au tir à la cible. Les canons qui défendent la place, sont de gros calibre, et ont une grande portée.

"L'escadre américaine était toujours à l'ancre près des Iles-Vertes; nos marins étaient plus que jamais d'opinion que la forteresse de San Juan de Ulloa ne pouvait être prise que d'escalade ou à l'*abordage*, comme disent les équipages de la flotte, et tout le monde était disposé à faire son devoir.

"Le steamer anglais dû le 14, était arrivé ce jour à la Vera-Cruz. Santa-Anna ne se trouvait point parmi les passagers, comme on l'avait d'abord supposé.

"La fièvre jaune faisait des grands ravages parmi les troupes mexicaines stationnées à San Juan de Ulloa et à Vera-Cruz. Mais en revanche, tous les employés de la flotte américaine se portaient à merveille."

EUROPE.

ARRIVÉE DU GREAT-BRITAIN.

Le *Great-Britain*, ce Léviathan des mers, dont la vitesse était loin jusqu'à présent de répondre à la grandeur, vient de prendre une éclatante revanche: parti de Liverpool dans la soirée du 7, il est entré à New-York dans la soirée du 20, après une traversée totale de 13 jours et 3 heures, laquelle se réduit à 12 jours et 11 heures, si l'on retranche le temps pendant lequel il a été obligé de s'arrêter. C'est la plus courte traversée qui ait été faite entre Liverpool et New-York; le plus beau voyage du *Great-Western* a été de 12 jours et 18 heures.

Les nouvelles que nous devons à cet arrivage, ne sont guères que de deux jours plus fraîches que celles qui nous sont venues par le Cambria; et comme elles nous viennent seulement par les journaux de Baltimore qui les ont empruntés à un *extra* du *Sun* de New-York, elles sont assez incomplètes pour n'offrir que peu d'intérêt. Ce sont en général de simples indications sans le moindre détail. Nous les donnons telles que nous les trouvons.

ANGLETERRE.—Quelques uns des postes du ministère qui n'étaient point remplis au départ du Cambria, l'ont été depuis; mais aucune des nouvelles nominations ne peut intéresser nos lecteurs, sinon peut-être celle de M. Stanley, comme sous-secrétaire aux affaires étrangères.

Une épouvantable orage est venu fondre le 5 courant sur le Devonshire. Il a étendu ses ravages jusqu'à Bermingham, Windsor et Liverpool.

Mackey, Hold & Co, maison de Liverpool assez importante dans les affaires du Levant, a suspendu ses paiemens le 7. Malgré cette faillite, on s'accorde à rendre hommage à cette maison qui avait su mériter une confiance sans bornes sur la place.

Les négocians, marchands, courtiers, &c., de Liverpool avaient dernièrement adressé à Sir Robert Peel une lettre pour lui témoigner la sympathie que sa politique rencontrait parmi eux. L'ex-ministre leur a répondu après sa sortie du pouvoir: dans sa lettre, il les remercie de leur approbation à laquelle il est très sensible, et se félicite que lord Aberdeen ait pu amener à bien la négociation relative à l'Orégon.

Le *Times* de Londres annonce qu'il a reçu la version mexicaine des derniers évènemens du Rio-Grande, et il voit avec plaisir que l'on n'a point dissimulé au peuple la défaite des troupes mexicaines et que ces troupes sont hors d'état de faire la guerre avec succès. Il se félicite aussi des ménagemens que montre le commodore Conner pour les intérêts des neutres dans le blocus de Tampico, Vera-Cruz et autres ports. Il se demande si l'escadre Américaine attaquera San-Juan d'Ulloa, et fait ressortir les difficultés de l'entreprise. Il doute qu'elle ait lieu. Cet article et pu[bliés] [illegible] de nouvelle; on n'y sent pas la moindre tendance à blâmer ce que pourrait faire les Américains. La guerre du Mexique est un fait accepté en Angleterre. On laisse les parties agir à leur gré.

FRANCE.—Une correspondance de Rome, reçue à Marseille, annonce que le nouveau pape a adressé au comte Rossi, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, une lettre dans laquelle se trouve le passage suivant: "Ecrivez à votre souverain que je l'aime [illegible] la France, et demandez-lui de me [illegible]

[illegible] Tyssoffsky a dû partir pour Trieste avec un passeport du gouvernement [illegible] protection de l'Autriche. Il s'embarquera [illegible] tement pour New-York.

Une lettre de Francfort annonce qu'à Kowno on a tiré plusieurs coups de fusil sur une voiture de voyage où l'on croyait que se trouvait l'empereur de Russie. On avait pris pour lui l'un des aides de camp du grand-duc Michel. Heureusement personne n'a été blessé.

La disette des marins est fort grande en Russie; aussi l'empereur a-t-il autorisé l'expédition des navires Russes, même lorsque les équipages et l'état major se composent de deux tiers d'étrangers.

ROYAUME DE NAPLES.—Par une ordonnance du 17 juin, le roi de Naples a réduit les droits sur le tabac manufacturé de trente à dix-huit ducats par quintal, et ceux sur le tabac en feuilles de quinze à neuf ducats.

—Rien de nouveau des autres pays. On attendait avec impatience le courrier de Madrid, du 29, qui devait apporter des nouvelles du Portugal.

M. McLANE, notre ministre plénipotentiaire à Londres, doit rentrer aux Etats-Unis, aussitôt qu'on aura pris les mesures nécessaires pour lui donner un successeur.

WASHINGTON.—Les drapeaux enlevés aux Mexicains dans les combats du 8 et du 9 mai ont été remis au Président des Etats-Unis le 18 juillet en présence d'une nombreuse réunion, composée d'officiers de l'armée et de la marine, d'employés supérieurs du gouvernement et d'autres citoyens, parmi lesquels on remarquait un grand nombre de dames. Le colonel PAYNE, que le général Taylor avait chargé de la présentation de ces trophées, en a accompagné la remise des paroles suivantes:

Monsieur le Président,—D'après l'ordre de mon général en chef, j'ai l'honneur (et qu'il me soit permis de me féliciter d'une aussi flatteuse distinction) d'être chargé de présenter à Votre Excellence ces trophées de victoire, conquis dans les combats de Palo-Alto et de Resaca de la Palma. Ce n'est point dans l'intention de blesser l'orgueil d'un ennemi vaincu, mais vaillant, je dois le reconnaître, qu'il vous sont présentés de la part de l'armée; mais dans le but de se conformer à l'usage, de satisfaire la curiosité publique et de prouver que les soldats de la République ont su faire leur devoir."

AVANTAGE DU TÉLÉGRAPHE.—Le chef de la police de New-York reçut de Washington par voie télégraphique, l'avis qu'un vol venait d'être commis dans cette dernière ville, et que le voleur s'était mis en route pour [New-York]; dans ce cas, il se trouvera pris à son [arrivée].

PÊCHE DE LA BALEINE.—Les A[méricains] [tienn]ent au premier rang pour la pêche. Dans les seuls parages des îles Sa[ndwich], en 1845, des bâtimens qui représentaient une cargaison une valeur de $30,000,000 étaient au nombre de 541, dont 523 a[méricains] ment dits.

UN BEAU PATRONAGE.—Un rapport officiel à la Convention constituante de New-York, qu'il existe dans l'Etat-Empire 2,000 emplois peuvent disposer le Gouverneur et le Sénat.

UN COUSIN D'EUROPE.—Encore une fois, il ne faut plus parler des héritages d'Amérique, et l'on doit dire désormais héritage d'Europe, oncle d'Europe, &c. Un manufacturier de Dayton, Ohio, M. Jaunes Anderson, vient d'hériter d'un sien cousin d'Angleterre, d'une fortune dont le revenu annuel est évalué à près de £50,000.

FEUILLETON.

MEMOIRES D'UN MEDECIN.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

PREMIÈRE PARTIE

EUREKA.

Cette fois, soit que la gasconnade parût trop forte au baron, soit qu'il ne l'eût pas entendue, soit enfin que, l'ayant entendue, il ne fût point fâché de débarrasser la maison de son hôte étrange, il suivit des yeux Andrée jusqu'à ce qu'elle eût disparu, puis, lorsque le bruit de son clavecin lui eut prouvé qu'elle était occupée dans la chambre voisine, il offrit à Balsamo de le faire conduire à la ville prochaine.

—J'ai, dit-il, un mauvais cheval qui en crèvera peut-être, mais enfin qui arrivera, et vous serez du moins d'être couché convenablement. Ce n'est pas qu'il manque d'une chambre et d'un lit à Taverney, mais j'entends l'hospitalité à ma façon. *Bien ou rien*, c'est ma devise.

—Alors vous me renvoyez, dit Balsamo en cachant sous un sourire, la contrariété qu'il éprouvait. C'est me traiter en importun.

—Non, pardieu! c'est vous traiter en ami, mon cher hôte. Vous loger ici, au contraire, serait vous vouloir du mal. C'est à mon grand regret que je vous dis cela et pour l'acquit de ma conscience; car, en vérité vous me plaisez fort.

—Alors, si je vous plais, ne me forcez pas à me lever quand je suis las, à courir à cheval quand je pourrais étendre mes bras et dégourdir mes jambes dans un lit. N'exagérez pas votre médiocrité, enfin, si vous ne voulez pas que je croie à un mauvais vouloir qui me serait personnel.

—Oh! s'il en est ainsi, dit le baron, vous coucherez au château; puis, cherchant La Brie des yeux et l'appercevant dans un coin: Avance ici, vieux scélérat, lui cria-t-il.

La Brie fit timidement quelques pas.

—Avance donc, ventrebleu! Ouyons, penses-tu que la chambre rouge soit présentable?

—Certes, oui, monsieur, répondit le vieux serviteur, puisque c'est celle de M. Philippe quand il vient à Taverney.

Elle peut être fort bien pour un pauvre diable de lieutenant qui vient passer trois mois chez un père ruiné, et fort mal pour un riche seigneur qui court la poste à quatre chevaux.

—Je vous assure, monsieur le baron, dit Balsamo, qu'elle sera parfaite.

Le baron fit une grimace qui voulait dire: c'est bon, je sais ce qu'il en est.

Puis tout haut:

—Donne donc la chambre rouge à monsieur, continua-t-il, puisque monsieur veut absolument être guéri de l'envie de revenir à Taverney. Ainsi, vous tenez à coucher ici?

—Mais oui.

—Cependant, attendez donc, il y aurait un moyen

—A quoi?

—A ce que vous ne fissiez pas la route à cheval.

—Quelle route?

—La route qui mène d'ici à Bar-le-Duc.

Balsamo attendit le développement de la proposition.

—Ce sont des chevaux de poste qui ont amené votre voiture ici?

—Sans doute; à moins que ce ne soit Satan.

—J'ai pensé d'abord que cela pouvait être, car je ne vous crois pas trop mal avec lui.

—Vous me faites infiniment plus d'honneur que je n'en mérite.

—Eh bien! les chevaux qui ont amené votre voiture peuvent la remmener.

—Non pas, car il n'en reste que deux sur quatre. La voiture est lourde et les chevaux de poste doivent dormir.

—Encore une raison. Décidément vous tenez à coucher ici.

—J'y tiens aujourd'hui pour vous revoir demain. Je veux vous témoigner ma reconnaissance.

—Vous avez un moyen tout simple pour cela.

—Lequel?

—Puisque vous êtes si bien avec le diable, priez-le donc de me faire trouver la pierre philosophale.

—Monsieur le baron, si vous y teniez beaucoup....

—A la pierre philosophale! parbleu! si j'y tiendrais!

—Il faudrait alors vous adresser à une personne qui n'est pas le diable.

—Quelle est cette personne?

—Moi, comme dit Corneille dans je ne sais plus quelle comédie qu'il me récitait, tenez, il y a juste cent ans, en passant sur le Pont-Neuf à Paris.

—La Brie! vieux coquin! s'écria le comte, qui commençait à trouver la conversation dangereuse à une pareille heure et avec un pareil homme,—tâche de trouver une bougie et d'éclairer monsieur.

La Brie se hâta d'obéir, et, tout en faisant cette recherche presque aussi chanceuse que celle de la pierre philosophale, il appela Nicolle pour qu'elle montât la première et donnât de l'air à la chambre rouge.

Nicolle laissa Andrée seule, ou plutôt Andrée fut enchantée de trouver cette occasion de congédier sa chambrière: elle avait besoin de demeurer avec sa pensée.

Le baron souhaita le bonsoir à Balsamo et alla se coucher.

Balsamo tira sa montre, car il se rappelait la promesse qu'il avait faite à Althotas. Il y avait deux heures et demie déjà, au lieu de deux heures, que le savant dormait. C'étaient trente minutes perdues. Il demanda donc à La Brie si le carrosse était toujours au même endroit.

La Brie répondit qu'à moins qu'il n'eût marché tout seul, il devait y être.

Balsamo s'informa alors de ce qu'était devenu Gilbert.

—La Brie assura que Gilbert était un fainéant qui devait être couché depuis une heure au moins.

Balsamo sortit pour aller réveiller Althotas, après avoir étudié la topographie du chemin qui conduisait à la chambre rouge.

M. de Taverney n'avait point menti relativement à la médiocrité de cette chambre: l'ameublement répondait à celui des autres pièces du château.

Un lit de chêne, dont la couverture était de vieux damas vert jauni, comme les tentures à festons; une table de chêne à pieds tordus; une grande cheminée de pierre qui datait du temps de Louis XIII, et à qui le feu pouvait donner une certaine somptuosité l'hiver, mais à qui l'absence du feu donnait un aspect des plus tristes l'été, vide de chenets, vide d'ustensiles à feu, vide de bois, mais pleine en échange de vieilles gazettes; tel était le mobilier dont Balsamo allait pour une nuit se trouver l'heureux propriétaire.

Nous y joindrons deux chaises et une armoire de bois peinte en gris, avec des panneaux creusés.

Pendant que La Brie essayait de mettre un peu d'ordre dans cette chambre aérée par Nicolle, qui s'était retirée chez elle cette opération faite, Balsamo, après avoir réveillé Althotas, rentrait dans la maison.

Arrivé en face de la porte d'Andrée, il s'arrêta pour écouter. Au moment où Andrée avait quitté la salle du souper, elle s'était aperçue qu'elle échappait à cette mystérieuse influence que le voyageur exerçait sur elle. Et pour combattre jusqu'à ses pensées, elle s'était mise à son clavecin.

Les sons arrivaient jusqu'à Balsamo à travers la porte fermée.

Balsamo sourit dans l'ombre, comme s'il eût pu voir à travers cette porte fermée.

C'était sans doute tout ce que désirait Balsamo, et il avait deviné que ce désir était accompli; car, ayant étendu la main gauche et trouvé sous cette main la rampe, il monta l'escalier raide et massif qui conduisait à la chambre rouge.

A mesure qu'il s'éloignait, Andrée, du même mouvement lent et raide, se détournait de la porte et revenait à son clavecin. En atteignant la dernière marche de l'escalier, Balsamo put entendre les premières notes de la reprise de l'air interrompu.

Balsamo entra dans la chambre rouge et congédia La Brie.

La Brie était visiblement un bon serviteur, habitué à obéir sur un signe. Cependant, après avoir fait un mouvement vers la porte, il s'arrêta.

—Eh bien? demanda Balsamo.

La Brie glissa sa main dans la poche de sa veste, parut palper quelque chose au plus profond de cette poche muette, mais ne répondit pas.

—Avez-vous quelque chose à me dire, mon ami? demanda Balsamo en s'approchant de lui.

La Brie parut faire un violent effort sur lui-même et, tirant sa main de sa poche:

—Je veux dire, monsieur, que vous vous êtes sans doute trompé ce soir, répondit-il.

—Moi, dit Balsamo, et en quoi donc, mon ami?

—En ce que vous avez cru me donner une pièce de vingt-quatre sous, et que vous m'avez donné une pièce de vingt-quatre livres.

Et il ouvrit sa main qui laissa voir un louis neuf et étincelant.

Balsamo regarda le vieux serviteur avec un sentiment d'admiration qui semblait indiquer qu'il n'avait pas d'ordinaire pour les hommes une grande considération à l'endroit de la probité.

—*And honest!* dit-il comme Hamlet.

Et fouillant à son tour dans sa poche, il mit un second louis à côté du premier.

La joie de La Brie à la vue de cette splendide générosité ne saurait se concevoir. Il y avait vingt ans au moins qu'il n'avait vu d'or.

Il fallut, pour qu'il se crût l'heureux propriétaire d'un pareil trésor, que Balsamo le lui prît de la main et le lui glissât lui-même dans la poche.

Il salua jusqu'à terre et se retirait à reculons, lorsque Balsamo l'arrêta.

—Quelles sont le matin les habitudes du château? demanda-t-il.

—M. [le baron] reste tard au lit, monsieur; mais M[ademoiselle] [est] toujours de bonne heure.

—A [quelle heure]?

—Mais [vers] six heures.

—Qui [couche] au-dessus de cette chambre?

—[Personne,] [monsieur,] [au]-dessous?

—[Personne,] monsieur. C'est le vestibule qui donne sous cette [chambre.]

—[Bien,] merci, mon ami; laissez-moi maintenant. [Voyez] [v]oir. A propos, veillez à ce que ma voiture [ne soit pas] [dérangée].

—Monsieur peut être tranquille.

—[Si vou]s y entendiez quelque bruit, ou si vous y [voyiez] de la lumière, ne vous effrayez pas. Elle [est gardée] par un vieux serviteur infirme que je [mène avec] moi, et qui habite le fond du carrosse. Recommandez à M. Gilbert de ne pas le troubler; dites-lui, je vous prie, qu'il ne s'éloigne pas demain [avan]t que je lui aie parlé. Retiendrez-vous [bien cela,] mon ami?

—[O]ui, certes. Mais monsieur nous quitterait-il [donc?]

—[Il faut,] dit Balsamo avec un sourire. Cependant, [s'il le] faut, il faudrait que je fusse à Bar-le-[Duc] [ce] [soir].

[La Brie poussa] un soupir de résignation, jeta un [coup d'œ]il au lit et approcha la bougie du foyer [pour] [don]ner un peu de chaleur à cette grande [chambre hu]mide, en brûlant tous les papiers à défaut [de bois.]

Balsamo l'arrêta.

—[Non, di]t-il, laissez tous ces vieux journaux où ils [sont]; si je ne dors pas, je m'amuserai à les lire.

La Brie s'inclina et sortit.

Balsamo s'approcha de la porte, écouta les pas du vieux serviteur, qui faisaient à leur tour craquer l'escalier. B[ientôt] [le ser]viteur rentrait au-dessus de sa [chambre]. La Brie était rentré chez lui.

Alors le baron [ouvrit] sa fenêtre.

En face de sa fenêtre, à l'autre aile du pavillon, une petite mansarde aux rideaux mal fermés était éclairée. C'était celle de Legay. La jeune fille dé[nouait] lentement sa robe et son fichu. Souvent elle [ouvr]ait sa fenêtre et se penchait en dehors pour voir [le pavillon].

Balsamo la regarda avec une attention qu'il n'avait [pas eue] pour voulu lui accorder au souper.

[«Étrange] ressemblance!» murmura-t-il.

[En ce mo]ment, la lumière de la mansarde s'étei[gnit], [et] celle qui l'habitait ne fût point couchée.

[Balsamo] demeura appuyé à la muraille.

[illegible]

Andrée entendit [illegible]

Elle [illegible] leur bleue très, sur l'ivoire jauni de l'instrument, en face d'elle était une glace incrustée dans un panneau sculpté dont la dorure écaillée avait disparu sous une couche de couleur grise.

[illegible]

C'était la porte du salon qui s'ouvrait sans bruit. Derrière cette porte apparut une ombre.

Andrée frémit, ses doigts s'égarèrent sur les touches.

Rien n'était plus naturel cependant que cette apparition.

Cette ombre qu'il était impossible de reconnaître, encore plongée qu'elle était dans les ténèbres, ne pouvait être celle de M. de Taverney ou celle de Nicolle. La Brie, avant de se coucher, n'avait-il pas à rôder par les appartements et à entrer au salon pour quelque besogne? La chose lui arrivait fréquemment et dans ces sortes de tournées, le discret et fidèle serviteur ne faisait jamais de bruit.

Mais la jeune fille voyait avec les yeux de l'âme que ce n'était ni l'une ni l'autre de ces trois personnes.

L'ombre s'approcha d'un pas muet, se faisant de plus en plus distincte au milieu des ténèbres. Arrivée au cercle qu'embrassait la lumière, Andrée reconnut l'étranger, si effrayant, avec son visage pâle et sa redingote de velours noir.

Il avait, sans doute pour quelque mystérieux motif, quitté l'habit de soie qu'il portait (1).

Elle voulut se retourner, crier.

Mais Balsamo étendit ses bras en avant, et elle ne bougea plus.

Elle fit un effort.

—Monsieur, dit-elle, monsieur!.... au nom du ciel, que voulez vous?

Balsamo sourit, la glace répéta cette expression de sa physionomie et Andrée l'absorba avidement.

Mais il ne répondit pas.

Andrée tenta encore une fois de se lever, mais elle ne put y parvenir, une force invincible, un engourdissement qui n'était point sans charme, la clouèrent sur son fauteuil. Tandis que son regard restait rivé sur le miroir magique.

Cette sensation nouvelle l'épouvanta, car elle se sentait entièrement à la discrétion de cet homme, et cet homme était un inconnu.

Elle fit pour appeler au secours un effort surhumain; sa bouche s'ouvrit; mais Balsamo étendit ses deux mains au-dessus de la tête de la jeune fille, et aucun son ne sortit de sa bouche.

Andrée resta muette; sa poitrine s'emplit d'une sorte de chaleur stupéfiante qui monta lentement jusqu'à son cerveau, se déroulant comme une vapeur aux tourbillons envahissans.

La jeune fille n'avait plus ni force ni volonté; elle laissa retomber sa tête sur son épaule.

En ce moment il sembla à Balsamo entendre un léger bruit du côté de la fenêtre; il se retourna vivement et crut voir exactement s'éloigner de la vitre le visage d'un homme.

Il fronça le sourcil; et, chose étrange, la même impression sembla se refléter sur le visage de la jeune fille.

Alors se retournant du côté d'Andrée, il abaissa les deux mains qu'il avait constamment tenues levées au-dessus de sa tête, les releva d'un geste onctueux, les abaissa encore, et, pesant pendant quelques secondes, il attira sur la jeune fille des colonnes écrasantes d'électricité.

—Dormez! dit-il.

Puis comme elle se débattait encore sous le charme:

—Dormez! répéta-t-il avec l'accent de la domination. Dormez! je le veux!

Dès lors tout céda à cette puissante volonté. Andrée appuya le coude sur le clavecin, posa la tête sur sa main et s'endormit.

Puis Balsamo sortit à reculons, tira la porte après lui, et l'on put l'entendre remonter l'escalier de bois et regagner sa chambre.

Aussitôt que la porte du salon se fut refermée derrière lui, la figure qu'avait cru entrevoir Balsamo reparut aux vitres.

C'était celle de Gilbert.

(La suite à demain.)

(1) On sait que la soie est mauvaise conductrice, et [illegible] l'électricité. Il est à peu près impossible de magnétiser [illegible] par une [illegible] sur elle.

COMMERCIAL.

MARCHÉ AU COTON.

LIVERPOOL, samedi, 4 juillet.—[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Franconia, Gannett, Liverpool, J P Whitney & co

Navire Sea Lion, Dyer, Brazos St. Jago, J P Whitney & co

Barque Georgia, Otis, Londres, J P Whitney & co

Goel Gilbert Hatfield, Hedden, New York, Creevy, Churchman & co

Goel Victress, Sais, Nassau, N.P. Andrews & Davey

Steamer Lama, Burgess, Galveston, capitaine

ARRIVÉS.

Brick Catherine, Scott, de Falmouth, Jam.

Goel E D Wolfe, Sturtevant, de Kingston, Jam.

Steamers John Auld, Moore, de St Louis,

Belle Creole, Scott, de Bayou Sara,

Sea Bird, Brickell, de St Louis,

Sultana, Pease, de St Louis,

Music, Martin de la Balize,

Eclipse, Lackland, de St Louis.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

	DE LIVERPOOL	D'AMÉRIQUE
Hibernia, Ryrie	juillet 19	août 16
G. Western, Matthews	juillet 25	août 20
Caledonia, Lott	août 4	sept 1

Le brick VENEZUELA, capt Fowler, de Boston, est maintenant en déchargement au ponton No. 11. Municipalité [illegible] Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risque et dépens.

30jt RICKER & PEARSON, 62, Camp.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1846.

A une assemblée spéciale, tenue aujourd'hui par les assureurs, il a été résolu qu'à dater de samedi prochain, 1er août, le département des assurances, dans les bureaux des différentes compagnies de cette ville, sera fermé à 3 heures P. M. et qu'après cette heure il ne sera fait aucun risque.

A. ST. MARTIN, Président.

GEO. C. LAWRASON, Président

30 juill—1

Aux Charpentiers et Entrepreneurs de Wharfs.

Le soussigné recevra des propositions pour bâtir un wharf substantiel, au Free-Port, au-dessus de la ville. Le plan, &c, peut être examiné au bureau des soussignés.

24jt RICKER & PEARSON, 62, Camp.

AVIS.

LE Dr. J. CHAUMETTE, de la Faculté de Médecine de Paris et licencié du Bureau Médical de l'Etat de la Louisiane, a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il a transporté son domicile du No. 297, rue Bourgogne, au No. 185, rue Bourbon, entre St. Pierre et Toulouse. 30 juil—3

CONSULAT ESPAGNOL.

LE public est prévenu que le bureau du Consul espagnol, est situé au No. 72 [rue] Bourbon, entre les rues Bienville et Conti.

15 juil—1m [illegible] CRUZAT.

FARINE—300 barils farine [illegible] fraîchement moulue par les moulins à [illegible] à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.

30 juill

BOTTES, SOULIERS [illegible] 25 caisses actuellement [illegible] brick Venezuela et à vendre par [illegible]

30 juil

OPIUM—800 livres d'[opi]um [illegible]

30 juil

ESSENCE de roses—70 [illegible]

30 juill

DROGUES ET MÉDICAMENS. En débarquement du navire [illegible] [illegible] P. GURACHS, encoignure Conti et St Philippe

Le soussigné offre en vente les articles suivans SAUCISSONS—4 caisses de Boulogne, véritables, à 75 cents la livre.

VIN MUSCAT—100 caisses, qualité supérieure.

HUILE—100 paniers, marque de [illegible]

VERMICELLE ET MACARONI—300 caisses, [illegible]

DATTES—6 barils, 1re qualité.

DQUE. LANATA, 8 et 10 Jefferson

SARDINES—En débarquement du navire Rockall, du [Havre]: [illegible] boîtes et 800 quarts dito, marques Coniee & Martin, de La Rochelle, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St. Louis.

29 juil

ABSINTHE—[illegible] En débarquement du navire Rockall, du Havre: [illegible] Absinthe, Dubied, père et fils, et Cannet, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St. Louis

GRAISSE—100 barils, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.

PORC—[illegible] barils porc de toutes qualités [illegible] BUDDECKE, WOODS & Co.

BEURRE—100 frequins de l'Ouest, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas

CHANDELLES—70 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas

SULFATE DE QUININE—150 onces sulfate de quinine, en débarquement du Wm Rockall, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis

ABSINTHE SUISSE—40 caisses absinthe suisse, marque de Yersin & Lecoultre, importation directe, en débarquement du Wm Rockall et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis

29 juil

KIRSCH—25 caisses, marque de Yersin & Lecoultre, en débarquement du navire Brunswick, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis

TOILE A VOILE de Coton de Paterson—Un assortiment complet comprenant tous les numéros, en débarquement du navire Arkansas et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis

FONDS de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis

INDIGO—6 surons Guatemala, en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée

SUCRE—Blanc, jaune et brun, de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

GOMME copale—6 balles en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 32, Vieille Levée

EN débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux: 40 barriques vin rouge Pauillac Médoc, à vendre par B. TALAMON, 80, St. Louis

29 juillet

VINS—24 barriques vin rouge Macau Médoc, 12 do do St Estephe Médoc, 8 do do Graves Blanquefort, 32 barils vin blanc Haut Sauterne. En débarquement du navire Lydie, de Bordeaux et à vendre par B. TALAMON, 80, St. Louis

29 juil

A VENDRE—Huile d'olive de la marque Pouget fils, Marseille, bouchons de toutes qualités, eau de fleurs d'oranger, Curaçao, Marasquin, Eau de vie de Dantzick, vins rouges ordinaires en caisses et en barriques, vins vieux St Emilion en caisses, vins rouges et blancs en 1/2 bouteilles, vin vieux Pauillac Médoc en barriques.

29 juil B. TALAMON, 80 St Louis

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

MUNICIPALITÉ No. UN.

BUREAU DU RECORDER.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée par le comité de police, avis est donné au public que du 1er au 15 août prochain des saucisses empoisonnées seront distribuées aux chiens errants dans les limites de la municipalité No. un.

Le 27 juillet 1846.

28 juillet— JH. GENOIS, Recorder.

BANQUE DE LA LOUISIANE,

Nouvelle-Orléans, 27 juillet 1846.

UN dividende de quatre pour cent sur les profits des derniers six mois, a été déclaré ce jour par le bureau des directeurs, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, le ou après lundi prochain, 3 août.

28 juillet R. M. DAVIS, caissier

A VENDRE—42 pièces de bois de bouleau et d'érable à petits yeux, arrivées par le navire Sea King, de St. Andrews, N. B. Pour le prix s'adresser au capitaine Riel ton, à bord, ou au No. 18, seconde Municipalité. 28 juill

Un bon marché à faire.

UNE propriété à vendre dans la ville de Lafayette, sise à l'encoignure des rues Seconde et Levée, à des conditions très avantageuses; elle rapportera un très bel intérêt pour le prix qu'on en demande.

Plus: TROIS LOTS DE TERRE au faubourg Bouligny, situés à l'une des encoignures du dit faubourg. On pourra voir le plan chez le soussigné, à la Bourse des Etats-Unis, encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas.

JUAN BELTRAN, Propriétaire

28 juil—6

$10 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne, la mulâtresse MARIANNE, âgée de 17 à 18 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure. Elle s'est sauvée du steamboat au moment où elle allait partir avec son maître dit Justin Aubert. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cette Ville et la fera savoir au soussigné. L. EXNICIOS, 263, rue St. Philippe

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, le 13 juil. le mulâtre nommé JOE, barbier, appartenant à Frank Perret, âgé de 32 ans, taille d'environ 5 pieds 2 pouces; il est très connu en ville comme appartenant au soussigné. La récompense ci-dessus sera donnée à [illegible]

10 juil—6

RENOVATEUR DES CHEVEUX, DE JONES.

[illegible]

TRICOPHEROUS [illegible] Pour teindre [illegible] de Dallas, No. 151 [illegible]

MAGICAL PAIN [illegible] Le véritable [illegible] Dépôt général, chez Brown, 151, Chartres.

ATTENTION—[illegible] seulement au dépôt central [illegible] 30, rue Poydras [illegible] la fièvre aiguë [illegible] des Indes pour les cheveux [illegible] Baume de Hoarhound [illegible] les rhumes, consomption, etc.

SIROP COLOMBIEN DE J. ALBRIGHT.

SA réputation toujours croissante [illegible] les bons effets que les malades [illegible] Le soussigné engage les personnes qui souffrent des maladies [illegible] leur guérison [illegible] remède qui n'est pas désagréable au goût [illegible] depuis l'enfant de l'âge le plus tendre jusqu'au vieillard [illegible] affection rhumatismales de la tête [illegible] et système en général, Ulcères de la bouche et de la gorge, l'asthme, teigne, les maladies secrètes et toutes autres provenant de l'abus du mercure.

Comme dépuratif de la masse du sang ce spécifique a des propriétés inestimables, il augmente l'appétit [illegible] et de lui enlever cette teinte jaune, si ordinaire aux tempéramens bilieux.

Un traité ou manuel des diverses maladies mentionnées ci-dessus et de leur traitement obtenu par l'emploi du Sirop Colombien sera donné gratis à tous ceux qui désireront l'avoir.

Le dépôt du Sirop Colombien de J. Albright se trouve chez le propriétaire, à Lancaster Pen. et [à la] Nouvelle-Orléans, chez MARTIN PALAO, rue Bourgogne [illegible]

Prix de la bouteille, $3, la douzaine $30 [illegible] communication franc de port, recevra prompte réponse.

27 juil—10 MARTIN PALAO

EAU DE BROCCHIERI

REÇU par le Tuscano et en débarquement du [illegible] à vendre chez Lavenere pharmacien [illegible] 3me municipalité, et [illegible] pharmacien, encoignure Royale et St. Louis.

27 juillet—6

EN débarquement du navire La Lydie [de Bor]deaux, et à vendre par le soussigné: 5 barriques vieux vin rouge Pauillac, 10 demi do vin blanc Haut Sauterne.

29 juil CHARLES DUFOUR, 21 Conti

LAINE du Mexique—En magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 86, Royale

28 juil—3

EN débarquement du navire Lydie, venant de Bordeaux: 70 barriques vin Montferrand et [illegible] Médoc, 100 caisses salaisons assorties, 20 do abricots à l'eau de vie, 20 do prunes en paniers, à vendre par RAYMOND, CAPDEZAC, 34 Vieille Levée

29 juil

FARINE—200 barils, marque de [illegible] 200 do des moulins [illegible] Louisville, 175 do marque Washington, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas

29 juil

CIGARES—1,200,000 Cigares Havane [illegible] Regalias, Canones, Imperiales, [illegible] marques réputées, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas

FARINE aigre—[illegible] à vendre en magasins, par REYNAUD, CUCULLU & Co.

FICELLE—25 [illegible] à vendre par [illegible] Tchoupitoulas

TOILE ET CORDES [illegible]

PAPIER [illegible] DARLING & Co, 49, Commune

VIN de Champagne [illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

SAVON de Liverpool, [illegible] caisses, vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune.

THÉ—Young Hyson [illegible] & Co. 49, Commune

GRAINES [illegible] expédiés, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune.

BALAIS en paquets [illegible] HARROD & DARLING.

Grand assortiment de Marchandises Sèches.

C. M. SIMPSON,

No. 23, rue de Chartres, encoignure de la rue la Douane

LES affaires de cette saison étant finies, et le soussigné [illegible] un grand assortiment de Marchandises [illegible]

Un grand assortiment de toiles, de tous genres, des meilleures manufactures.

Toiles d'Irlande pour chemises, supérieures.

Do do do bon marché.

Flanelles de 6 1/2 à 7 1/2 par pièce.

Toiles à chemises de différentes largeurs.

Linge de table uni et damassé.

Do do à dessins riches.

Serviettes &c. pour table et toilette.

Diapré de Russie et d'Ecosse.

Un grand assortiment de linge de table bon marché, des Encans.

MARCHANDISES EN COTON.

Cotons pour chemises de toutes qualités, 3/4, 4/4 et 5/4.

Do do do, 1/4, 8/4 et 12/4.

Cotons écrus de toutes grandeurs et qualités.

Marchandises pour habillemens d'hommes.

Chemises fil et coton, très fines.

Do do de qualité ordinaire.

Chemises de couleur.

Gilets de peau en soie, coton et laine.

Coutils français et irlandais pour pantalons.

Do de supérieurs blancs damassés.

Do unis et de couleur.

Merinos et drap d'été pour habits et pantalons.

Aussi:—Etoffes à moustiquaires en fil et en coton; un grand assortiment de bonneterie, se composant de bas, demi-bas en soie, coton et laine; cotonnades françaises et américaines, denims bleus, coutil à matelas, mouchoirs de tête &c. &c. &c. Le tout sera vendu à des prix excessivement bas.

27 juil C. M. SIMPSON

A LA RENAISSANCE!

HOTEL DE LA BAIE SAINT-LOUIS.

LE propriétaire de l'Hôtel de la Baie Saint-Louis a l'honneur d'informer respectueusement le public qu'il a [illegible] l'Hôtel le 1er juillet de la présente année, et qu'il [illegible] à M. LOUIS, ex-chef de la maison [illegible] à la Nouvelle Orléans, et des premières maisons des Etats-Unis.

L'Hôtel de la Baie Saint-Louis est avantageusement connu depuis longtemps par sa situation agréable et la beauté de ses environs; mais le directeur peut assurer que jamais la table n'a atteint le degré de confortable et d'élégance qu'elle possède aujourd'hui. Sous ce rapport aucune autre résidence d'été ne peut rivaliser avec l'Hôtel de la Renaissance. Les comestibles et les [illegible] sont des plus variés et tous de premier choix.

Des logements du dernier confortable sont disposés pour les familles et pour les personnes seules.

Le zèle et les soins des employés de la maison, ne laisseront rien à désirer sous le rapport de la propreté, de l'exactitude et de la rapidité du service.

Les prix sont des plus modérés.

N. B. Chaque semaine, pour augmenter la somme des distractions, le directeur offrira un bal à ses pensionnaires. 25 juil

EN débarquement des navires Talma et Lydie, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

76 barriques Vin rouge, bon ordinaire;

40 demi do Vin blanc Haut Sauterne;

42 barils do do do.

En magasin, d'importations précédentes:

100 barriques Vin rouge ordinaire;

20 do Vin, qualité supérieure;

20 demi barriques Vin blanc Haut Sauterne, 1840

[illegible] quartauts pipe Cognac, de preuve, distillation, 1825, do.

100 paniers Anisette supérieure de Champion

50 paniers d'Huile de J. [illegible]

27 jt G. M. LUCAS, 30, rue Bienville

A VENDRE en débarquement du navire la Lydie, de Bordeaux:

[illegible] barriques vin Montferrand,

40 do do Queyries,

40 do do St Julien,

40 do do St Julien,

30 do do vieux St. Julien, pour famille.

30 do do St Estèphe do

30 demi barriques vin blanc Haut Sauterne,

30 do do Haut Barsac.

27 juillet N. DUDOUYT, 13, Toulouse

VINS de Bourgogne—[illegible] caisses vin de Bourgogne supérieur, à vendre par LOISON & SYLVESTRE, 38, Chartres

27 juil

[illegible] Champagne en grandes et [illegible] à vendre par LOISON & SYLVESTRE, 38, Chartres

[A] VENDRE, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux: [illegible] Haut-Sauterne, [illegible] POUGET fils, [illegible] Royale, encoignure Toulouse

---

LÉGION DE LA LOUISIANE.

Régiment d'infanterie.

NLLE-ORLÉANS, le 28 juillet 1846

CONFORMÉMENT à l'ordre émanant du brigadier-général D. Augustin, commandant la Légion, le régiment d'infanterie de la Légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 23 août prochain, à 10 heures précises du matin pour une revue d'inspection.

Les commandans des compagnies remettront à l'inspecteur de brigade le major Numa Augustin, un état exact du nombre d'hommes présents à la dite inspection.

La compagnie des sapeurs du génie, lieut. commandant [illegible] se rendra sur la Place d'Armes, une demi-heure [avant] l'heure fixée pour la revue, à l'effet de garder les [illegible] pour la parade, et conformément à la consigne qu'il recevra.

Par ordre de JOSE TEIGO, Capitaine comman[dant] le régiment d'Infanterie.

[illegible] Adjudant [illegible]

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

[La com]pañia se reunirá en asamblea general el domingo corriente, á las 7 en punto de la tarde, [en] su armas, calle Dumaine, No. 10, para [la el]eccion de las vacantes de oficiales [illegible] acreditado celo de los individuos de [illegible] servirán acudir con puntualidad, por [illegible]

Nueva-Orleans, 28 julio 1846.

De orden del capitan.

M. BORDAS.—Sargento 1°.

SCEAUX ET MÉDAILLES.

[illegible] ayant dans leur atelier, un ouvrier exercé dans l'art de graver les sceaux et de couper [illegible] sont prêts à fournir des [illegible] notaires &c; ils font [illegible] toute description, qui se [illegible] et à des prix raisonnables.

[illegible] WRIGHT, HATCH & EDSON, [graveurs] de billets de Banque, encoignure Royale et Canal

A VENDRE [illegible] en débarquement du navire [illegible]

[illegible] Médoc;

[illegible] St. Estèphe et Margaux

[illegible] de Sauterne;

[illegible] Vin blanc Sauterne;

[illegible] bouteilles Vin rouge Margaux;

[illegible] Liqueurs superfines assorties [illegible] 20,000 bouchons, diverses qualités;

[illegible] prunes sèches;

[illegible] transparentes prunes sèches

Vor. MAIGNAN, 87, rue St. Louis.

Quincaillerie à bon marché, au Comptant.

REÇU en consignation [illegible] de quincaillerie anglaise et américaine, [illegible] Lapland, Finland et Washington [illegible] par les navires Alleghany et A[illegible] au No. 28, rue Ste-Anne (Place d'Armes), par F. H. LANAUZE.

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux: [illegible] Eau de vie Maglar, [illegible] supérieure; [illegible] de Bourg, première côtes, [illegible] Haut Barsac, de 1843, à vendre par J & J TARDOS, 15 rue Conti

EN débarquement du navire Magdala, venant de New York: 101 caisses [illegible] de diverses grandeurs, à vendre par J & J TARDOS, 15 rue Conti

VINS [illegible] et très supérieurs: [illegible] rouge Château Haut Brion [illegible] 6 caisses Vin de 12 bouteilles, Latour, Léoville, Château Haut Brion; 80 caisses Vin rouge de 12 bouteilles Haut Talence, à vendre par J & J TARDOS, 15 rue Conti

A VENDRE par le soussigné: 30 barriques Vin rouge St. Julien 1840. J & J TARDOS

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, 22 barriques vin rouge bon ordinaire, 8 do do Montferrand.

21 juil C. DUFOUR

GOMME Blanche du Sénégal—10 futailles en magasin et à vendre par C. DUFOUR

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux: [illegible] St. Julien, Médoc, étiquetés et [illegible] drawback, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, R[oyale]

BOTTES ET BRODEQUINS—[illegible]

MERISE—30 barils 1ère qualité, à vendre par COURVOISIER & Co.

21 juil

ANISETTE—30 barils anisette [illegible] COURVOISIER & Co.

[illegible] P. LONGIS, 135, rue Royale

[illegible] REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas

CAFÉ—125 sacs café Havane, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas

24 juil

VINS—30 barriques Montferrand, 27 do St. Emilion Queyries, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas

24 juil

LIQUEURS du pays—100 barils eau de vie, rhum de la Nouvelle-Angleterre, Genièvre double ancre, et esprits purs des preuves différentes, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins

24 juil

EPICES assorties—200 paquets poivre noir de Sumatra, casse, piment, gingembre en racine, clous de girofle, moutarde et cayenne, etc., à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

24 juil

SEL—100 boîtes sel américain et anglais, pour la table, 1,900 sacs Liverpool, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

24 juil

VINS—200 colis Malaga doux et sec, Sicile de Marseille, Port, Marseille, Bordeaux, Champagne, etc., en pipes, demi-pipes, boîtes et paniers, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

24 juil

MOUSSELINE LEGERE, POUR ROBES.

(VENTE POUR EN TERMINER.)

LE soussigné [offr]e à vendre 7000 yardes de Mousseline [illegible] Batiste et Organdi, convenables [pour] la saison [illegible] provenant des dernières importations [illegible] prix. Les dames qui voudront [illegible] sont invitées à venir les [voir].

C. M. SIMPSON, 33, Chartres, encoignure Douane

M. [illegible] DELMONICO, ont l'honneur d[e] [prévenir] que leur nouvelle maison [illegible] de la rue Morris, New-York, se [illegible] Ils n'ont rien négligé pour rendre [illegible] commode et agréable, et feront tous [illegible] la confiance du public.

[illegible] mai 1846 30mai

[illegible] Ma[illegible] est chargé de la liquidation [illegible] en son nom et pour son [compte] [illegible] rue St. Louis.

EDOUARD LARRONDE.

EN débarquement du navire Sea Lion, du Havre: [illegible] Champagne supérieur, des marques [illegible] [illegible] supérieur, de Messieurs la marq[ue] [illegible] Lom[illegible], à vendre par JORDY & BRAZIER, en liquidation, 30, rue Conti

EN débarquement du navire français Le Vaillant, [de] Bordeaux: [illegible] quarts Eau de vie de Cognac, de J. J. Dupuy; [illegible] barriques Vin de Bordeaux, Montferrand et Graves; [illegible] caisses Vin de Bordeaux, St. Julien, Léoville, Château Margaux, à vendre par F. JORDY, 30, rue Conti

VIN de Champagne—200 paniers Sillery Mousseux, [en] débarquement du navire Austerlitz du Havre, à vendre par GEO GREEN & BRO, 66 Gravier

7 juil—30

HUILE D'OLIVE—Le solde d'une facture d'huile [d'o]live, en bouteilles de 12, 20 et 24 onces, de la marque [illegible] à vendre à bon marché pour clore une facture par GEO GREEN & BRO, 66 Gravier

7 juil—30

DIVERS en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux: [illegible] barriques vin rouge St-Julien, [illegible] demi do vin blanc Haut Sauterne, [illegible] quarts de pipes Cognac Fin. Godard & Co, à vendre par EUGÈNE ROCHEREAU & Co, 17 et 19 rue St Louis.

JAMBONS—Un petit lot de jambons de bonne qualité [illegible] à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas

25 juil

TRESOR DE LA POITRINE.

[illegible] et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de la poitrine, facilite l'expectoration, calme la toux, [illegible] guérit la coqueluche, [illegible] rebelles cèdent souvent [illegible] en usage, et [illegible] les affections aiguës ou chroniques de la poitrine [illegible] avec cette [illegible]

[illegible] No 7, [illegible]